

COMPTE-RENDU CHSCT TELEPHONE

DU 17/03/2020 :
« COVID-19 »

Classification des agents par mission :

- agent·es indispensables pouvant être présent·es
- agent·es indispensables empêché·es
- agent·es non indispensables pouvant être présent·es
- agent·es non indispensables empêché·es

Pour les personnes empêchées pour garde d'enfants (à ce jour 180 personnes concernés, les agent·es étant équipé pour télétravailler pourront continuer à le faire comme d'habitude, la direction sera très souple et ne donnera pas de quotité minimum de travail.

Pour les agent·es empêché·es pour raison de santé à confirmer par le Médecin de Prévention, débordés (à ce jour 35 personnes concernés), ceux qui sont équipés pourront télétravailler.

Le fait qu'un conjoint, qu'un parent soit fragile ne rentre pas dans les cas des agents exemptés. Le secrétariat général ne prévoit pas ce cas, c'est du cas par cas et en fonction de l'avis du médecin de prévention.

Les missions essentielles définies par le Plan de Continuation de l'Activité (PCA) sont par exemple l'encaissement de la TVA (sous réserve du report évoqué par le Gouvernement), le remboursement de crédit de TVA (SIE), la paye et la comptabilité de la ville et de l'État (SPL). Pour le contrôle fiscal, aucune nouvelle procédure ne doit être enclenchée mais les agents devront clore les dossiers pour éviter toute prescription.

Toutes les personnes sur des missions essentielles ne pourront pas télétravailler. D'une part parce que toutes les missions ne sont pas télétravaillables à l'image des remboursements de crédit de TVA (MEDOC) ou la comptabilité publique, d'autre part, parce que la DDFIP ne dispose que de 80 ordinateurs portables disponibles en sus de ceux en disposant dans le cadre de leur télétravail habituel. La direction envisage, en fonction des besoins, de disposer des ordinateurs confiés à des agents sur des missions non essentielles vers des agents ayant des missions essentielles.

Pour les missions non télétravaillables, la DDFIP peut prévoir un roulement dans les effectifs visés afin qu'il n'y ait pas trop de croisement sur les lieux de travail et selon la mission, il ne leur sera pas forcément demandé d'être présent 5 jours par semaine. Il leur sera fourni un « bon de circuler » pour raisons professionnelles. La direction compte sur la solidarité entre service pour les missions prioritaires

Toutes les personnes non exemptées sont mobilisables s'ils ne sont pas sur des missions prioritaires, ils peuvent être amenés à être appelés pour assurer les missions essentielles. A défaut, ils sont en autorisation d'absence exceptionnelle.

Si les personnes mobilisées ne viennent pas au bureau, il pourra y avoir une retenue sur salaire.

Depuis les annonces du Président du 16 mars 2020, le plan de continuité de l'activité doit être complètement revu. La Direction a demandé aux chefs de services de faire une remontée des missions essentiels pour 11 h aujourd'hui. Ce nouveau plan de continuité d'action sera présenté à la centrale ce soir. C'est le directeur départemental qui valide le PCA en lien avec la préfecture. Les organisations syndicales devraient en être informées dans l'après midi .

Peur des agent·es : Pour la Direction, si les mesures barrières sont respectées tout va bien, le droit de retrait n'est pas possible.

Mais Solidaires Finances Publiques 77 rappelle que le droit de retrait constitue un droit pour les

agent·es. Chaque agent·e qui pense que sa situation de travail représente un danger grave et imminent pour sa santé peut exercer son droit de retrait. Chaque situation doit être analysée au cas par cas.

Pour le papier, le virus n'est pas transmis par le papier, il faut cependant se laver régulièrement les mains et ne pas se toucher le visage, les personnes qui traitent le courrier doivent se laver les mains très régulièrement.

Une fois que ce nouveau PCA sera établi, il faudra voir qui les exécute et d'où ces missions peuvent être exercées.

Solidaires avec les autres OS a demandé des consignes claires à destination des agent·es. Nous avons demandé également de fournir les moyens nécessaires pour qu'ils soient informés surtout s'ils sont chez eux. L'administration compte sur la solidarité des agent·es pour que l'information circule.